**OBJET**

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions d’utilisation du programme de fidélité YouFID que l’utilisateur s’engage à lire et accepter sans réserve lors de la remise de sa carte de fidélité chez l’un de ses commerçants et/ou du téléchargement de l’application mobile YouFID.

Le programme de fidélité YouFID est produit par **Woappy**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 789 320 595, dont le siège social est situé au 70 boulevard de Reuilly – 75012 Paris, représentée par Ramzi Laib, en sa qualité de Président.

**Adhésion au programme YouFID**

**Qualité d’adhérent**

Tous les clients d’un commerce peuvent bénéficier du programme YouFID. Pour ce qui est des mineurs, ils se doivent de donner au commerçant partenaire une autorisation parentale datée et signée mentionnant le nom du demandeur, afin de pouvoir adhérer au programme YouFID.

Le service est gratuit pour les clients adhérents.

**Obtention d’un QR Code**

Les clients souhaitant adhérer au programme YouFID devront en faire la demande auprès de l’un des commerçants partenaires ou en téléchargeant l’application smartphone YouFID. Dans le premier cas, une carte physique dotée d’un QR Code lui sera remise gratuitement, accompagnée des présentes Condition d’Utilisation.

**Description du programme**

**Acquisition et utilisation des points de fidélité**

Le programme YouFID permet à ses adhérents de cumuler des points de fidélité lui donnant accès aux récompenses proposées par les partenaires dans le cadre de leurs programmes de fidélité respectifs.

Les récompenses ainsi que le nombre de points à cumuler pour les obtenir sont définis par chaque commerçant partenaire YouFID, qui peut à son gré modifier ce barème dès lors qu’il en informe les adhérents à minima 7 jours précédent ce changement, au sein de son établissement.

L’adhérent est en mesure d’obtenir des points de fidélité à condition qu’il soit identifié sur la tablette tactile mise à disposition chez le commerçant partenaire YouFID à l’aide du QR Code qui lui a été attribué lors de son inscription, soit via l’application smartphone YouFID, soit via la carte de fidélité physique qui lui a été remise à titre gratuit.

Le commerçant partenaire s’engage à proposer des récompenses qui ne seraient pas contraires à l’ordre public et aux bonnes mœurs et auquel un consommateur peut raisonnablement prétendre au regard du nombre de points accumulés.

Le client adhérent peut demander lorsqu’il le désire la conversion de ses points, et ainsi obtenir les récompenses proposées par le commerçant partenaire en fonction du programme de fidélité déterminé par ce dernier, dans la limite d’une seule récompense par visite et par jour. La récompense lui est remise lorsqu’il en fait la demande dans la limite des stocks disponibles.

Les points de fidélité ne sont pas cessibles. Aucune conversion monétaire ou remboursement ne sera possible.

**Comportements frauduleux**

L’adhérent s’engage à ne faire en aucun cas une utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du programme YouFID, auquel cas ce dernier pourra se voir exclure du programme YouFID et perdra la totalité des points qu’il a jusqu’alors accumulés.

**Modification ou interruption du programme**

Le programme de fidélisation YouFID sera résilié de plein droit et donnera lieu à la perte des points cumulés par le client adhérent en cas de :

* Comportement frauduleux, détourné ou mal intentionné d’un client adhérent
* Fermeture ou cession de l’établissement du commerçant partenaire
* Arrêt définitif du programme YouFID sur décision unilatérale d’un commerçant partenaire ou de WOAPPY
* Résiliation du contrat conclu entre le commerçant partenaire et WOAPPY.

La résiliation du programme YouFID selon l’ensemble des motifs évoqués ci-dessous ne donnera lieu à aucune indemnisation ni remboursement.

**Responsabilité**

WOAPPY se limite à fournir aux commerçants partenaires un programme de fidélisation clé en main. WOAPPY se dégage donc de toute responsabilité quant aux relations entre les commerçants partenaires et leurs clients.

WOAPPY ne sera donc en aucun cas responsable de la qualité des récompenses fournies par les commerçants partenaires.

**Résiliation du programme YouFID**

Le client adhérent peut mettre fin à son adhésion à tout moment par courriel à l’adresse [resiliation@youdif.com](mailto:resiliation@youdif.com) . Cette résiliation donnera lieu à la perte de l’ensemble des points accumulés et ne pourra donner lieu à aucune indémnisation ni remboursement.